

**MODELE DE CONTRAT DE TENUE DE CLIENTELE**  
(article 89 du Code de Déontologie Médicale)

\*\*\*

La tenue par un confrère du cabinet d'un médecin décédé répond à l'exigence de permanence des soins mais elle constitue également pour la famille du médecin la marque d'une solidarité sous l'égide du Conseil Départemental.

Il convient d'insister sur la nécessité – malgré les difficultés pratiques liées aux circonstances – de préciser par écrit les conditions déontologiques et financières de cet exercice (article 91) qui traduit un souci de confraternité de l'Ordre lors de l'examen de ces situations et des décisions qu'elles impliquent.

\*\*\*

Entre les soussignés :

Madame/Monsieur X épouse/époux *[ou tout ayant droit]* du Docteur X, demeurant ...,  
d'une part,

et le Docteur Y demeurant ..., inscrit au Tableau du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de ... sous le n° ...

d'autre part.

**Préambule** : Suite au décès du Docteur X survenu le ... et face à la nécessité d'assurer la permanence des soins, conformément aux dispositions des articles 89 et 91 du Code de Déontologie Médicale, Madame/Monsieur X a contacté le Docteur Y médecin généraliste *[ou indiquer la spécialité]* pour prendre en charge les patients qui feraient appel à lui.

Pour permettre le bon déroulement de cette tenue de clientèle, Madame/Monsieur X met à la disposition du Docteur Y le cabinet sis ... *[où il exercera avec le Docteur Z, associé(e) du Docteur X]*.

Le Docteur Y assume de ce fait toutes les obligations inscrites dans le Code de Déontologie Médicale.

Il ne peut aliéner son indépendance professionnelle sous quelque forme que ce soit.  
Il se gardera de toute mesure qui entrave le libre choix du médecin par le malade.

**Article 1 :** Les patients devront être avertis, dès que possible, de la présence du Docteur Y et notamment lors de toute demande de visite à domicile ou de rendez-vous au cabinet médical.

Le Docteur Y devra consacrer à cette activité tout le temps nécessaire selon des modalités fixées avec Madame/Monsieur X.

Il s'engage à donner, à tout malade faisant appel à lui, des soins consciencieux et attentifs dans le respect des dispositions du Code de Déontologie Médicale.

**Article 2 :** Le présent contrat de tenue de clientèle est prévu pour une période de ... *[3 mois maximum, éventuellement renouvelable une fois]* de façon à permettre à Madame/Monsieur X de trouver un successeur au Docteur X et prendra fin automatiquement à l'installation dudit successeur. Une proposition de reprise de la clientèle sera faite en premier lieu au Docteur Y.

**Article 3 :** Pendant la durée du présent contrat de tenue de clientèle et pour les besoins de son exécution, le Docteur Y aura l'usage des locaux professionnels, installations et appareils que Madame/Monsieur X met à sa disposition.

Il en fera usage en bon père de famille.

Compte tenu du caractère par nature provisoire de l'activité du Docteur Y, celui s'interdit toute modification des lieux ou de leur destination.

**Article 4 :** Le Docteur Y exerçant son art en toute indépendance, sera seul responsable vis-à-vis des patients et des tiers des conséquences de son exercice professionnel et conservera seul la responsabilité de son activité professionnelle pour laquelle il s'assurera personnellement à ses frais à une compagnie notoirement solvable.

**Article 5 :** Le Docteur Y percevra en son nom propre l'ensemble des honoraires correspondant aux actes effectués sur les patients à qui il aura donné ses soins et en conservera la totalité.

Il devra remplir les obligations comptables normales et habituelles qui lui sont imposées réglementairement.

Il exerce sous son propre nom et reverse aux ayants droit du Docteur X une indemnité forfaitaire pour utilisation du local (électricité, loyer ...) et du matériel consommable d'un montant de ... € *[hebdomadaires/mensuels]*.

**Article 6 :** Si la durée de tenue de clientèle prévue au présent contrat entre le Docteur Y et Madame/Monsieur X égale ou dépasse une période de 3 mois, il ne pourra, sauf accord écrit de Madame/Monsieur X, s'installer pendant une durée de deux ans dans un poste où il puisse entrer en concurrence directe avec le successeur *[et/ou ses associés]* et ce sur un secteur géographique correspondant à la (les) commune(s) de ... *[ou sur un rayon de ... kilomètres autour du cabinet]*.

**Article 7 :** Le contrat pourra être résilié par chacune des parties moyennant le respect d'un préavis de ... jours.

**Article 8 :** En cas de difficultés soulevées par l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, les parties s'engagent, préalablement à toute action contentieuse, à soumettre leur différend à deux membres du Conseil Départemental de l'Ordre, chacun choisissant librement l'un de ses deux membres.  
Ceux-ci s'efforceront de concilier les parties et d'amener une solution amiable, ce dans un délai de 30 jours à compter de la désignation du premier conciliateur.

**Article 9 :** Les parties affirment sur l'honneur n'avoir passé aucune contre-lettre ou avenant relatif au présent contrat qui ne soit soumis au Conseil Départemental.

**Article 10 :** Le présent contrat est communiqué, préalablement à son entrée en vigueur, au Conseil Départemental, conformément aux articles 89 et 91 du Code de Déontologie Médicale et aux dispositions du Code de la Santé Publique.

Fait en 3 exemplaires,

à ..., le ...

Madame/Monsieur X

Docteur Y